

Unité de distribution : ERCHIN

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais - Picardie, en application du code de la santé publique.
Lire le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

SIDEN SIAN

Exploitant

NOREADE PECQUENCOURT S.E.

RESSOURCES EN EAU

Vous êtes alimentés par 7 captages

- ◆ F1 ARLEUX
- ◆ F1 ESTREES
- ◆ F2 ARLEUX
- ◆ F3 ARLEUX
- ◆ F3 ESTREES
- ◆ F4 ESTREES
- ◆ F5 BUGNICOURT

PRODUCTIONS D'EAU

Vous êtes alimentés par 2 stations

- ◆ NOREADE ARLEUX
- ◆ NOREADE PROD ERCHIN

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 40 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

FLUOR

6 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,2 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.
Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

DURETÉ

17 valeurs mesurées : mini. : 38,9 °F - maxi. : 44,6 °F - moyenne : 42,0 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

L'eau de votre réseau est très dure.

NITRATES

17 valeurs mesurées : mini. : 12,6 mg/L - maxi. : 17,6 mg/L - moyenne : 14,1 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

PESTICIDES

6 valeurs mesurées : maxi. : 0,01 µg/l
Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l

Eau conforme. Traces de pesticide(s) inférieures à la limite de qualité.

NICKEL

15 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 15,0 µg/l
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 20 µg/l

Eau conforme.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.